

---

# APPEL de PROCEDURES DISTANTES RPC

## 👉 Système client-serveur de traitement réparti

👉 En cours de spécification à l'OSI

👉 Standard ECMA 127 et projets issus d'Unix

## 👉 Fondamental dans le monde UNIX

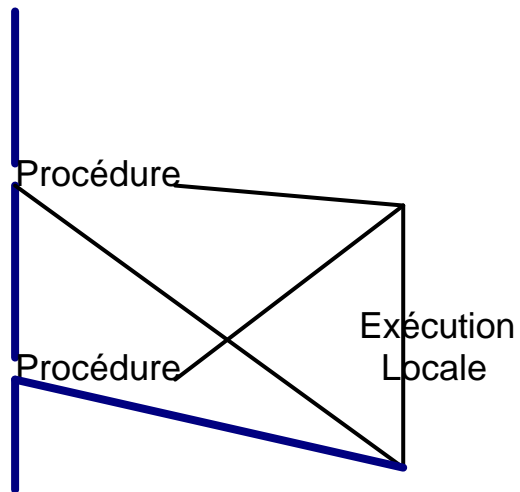
👉 Base pour les systèmes clients-serveur

👉 Standard en cours à OSF et X/Open group

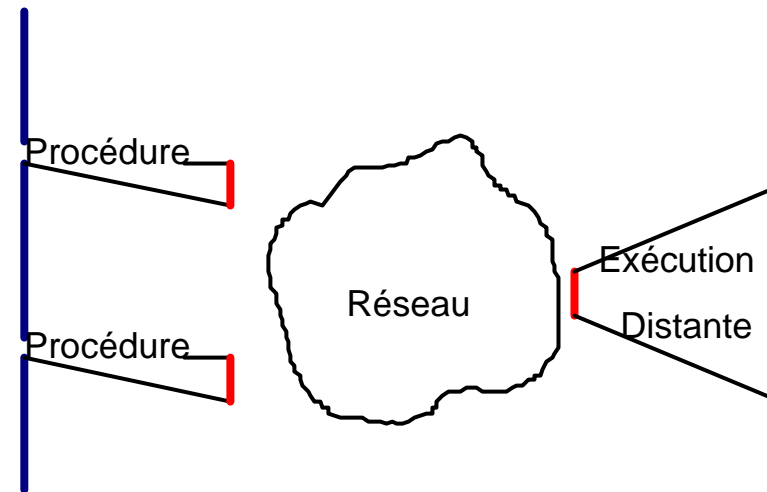
👉 Monde homogène

ou quasi homogène : protocole XDR (eXternal Data Représentation)

👉 directement au dessus du Transport (interface XTI)

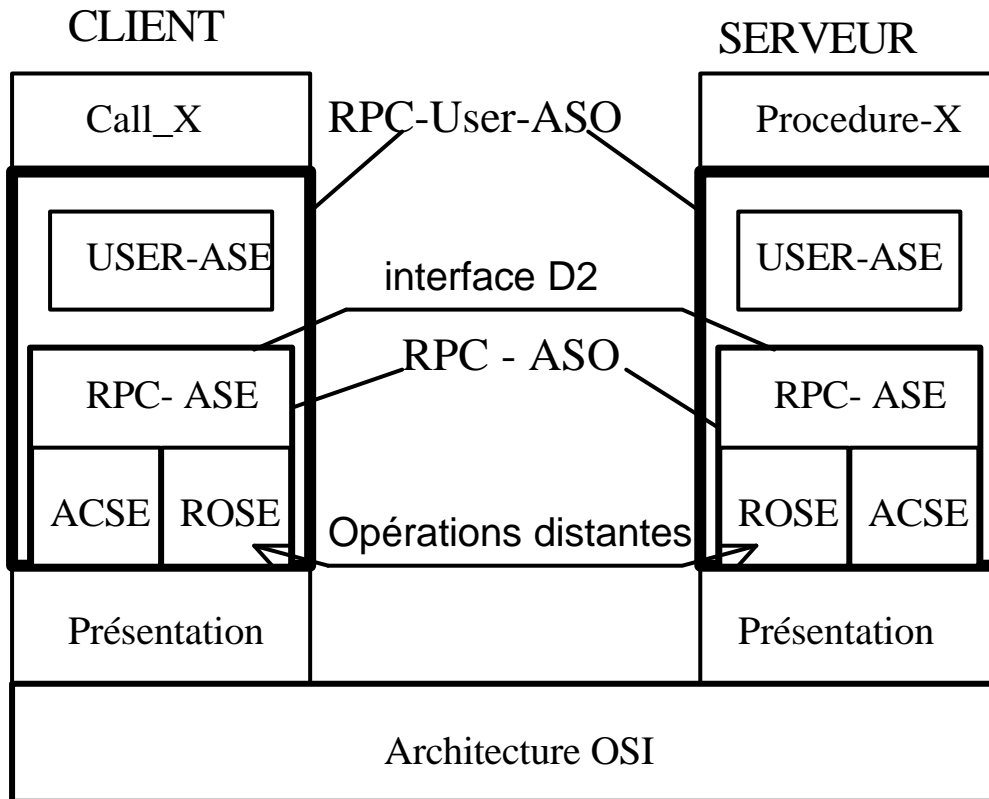


Système simple



Système réparti

- 👉 Procédures exécutées sur serveur(s) de traitement distant
- 👉 Chaque procédure est représentée par un "agent" (talon, stub) local
  - 👉 Appel transparent
  - 👉 Génération automatique (possible) de l'agent à partir des informations du serveur
- 👉 Règles d'utilisation et indépendance entre conception et appel par :  
interface (logique) D1



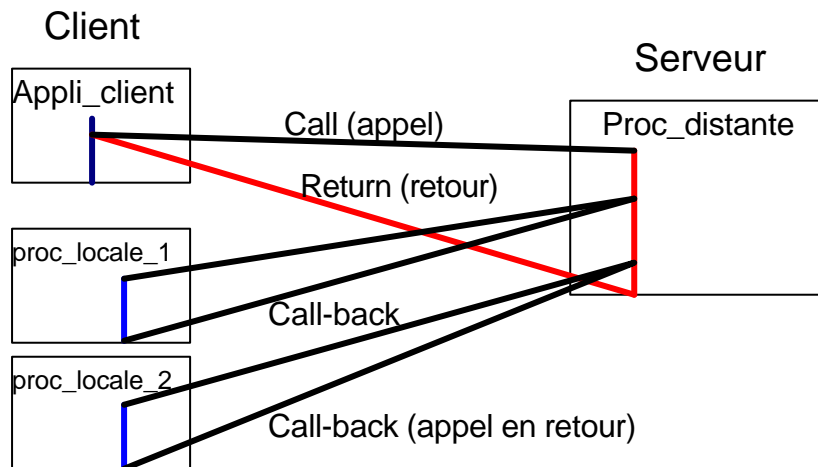
Objets d'application simple imbriqués

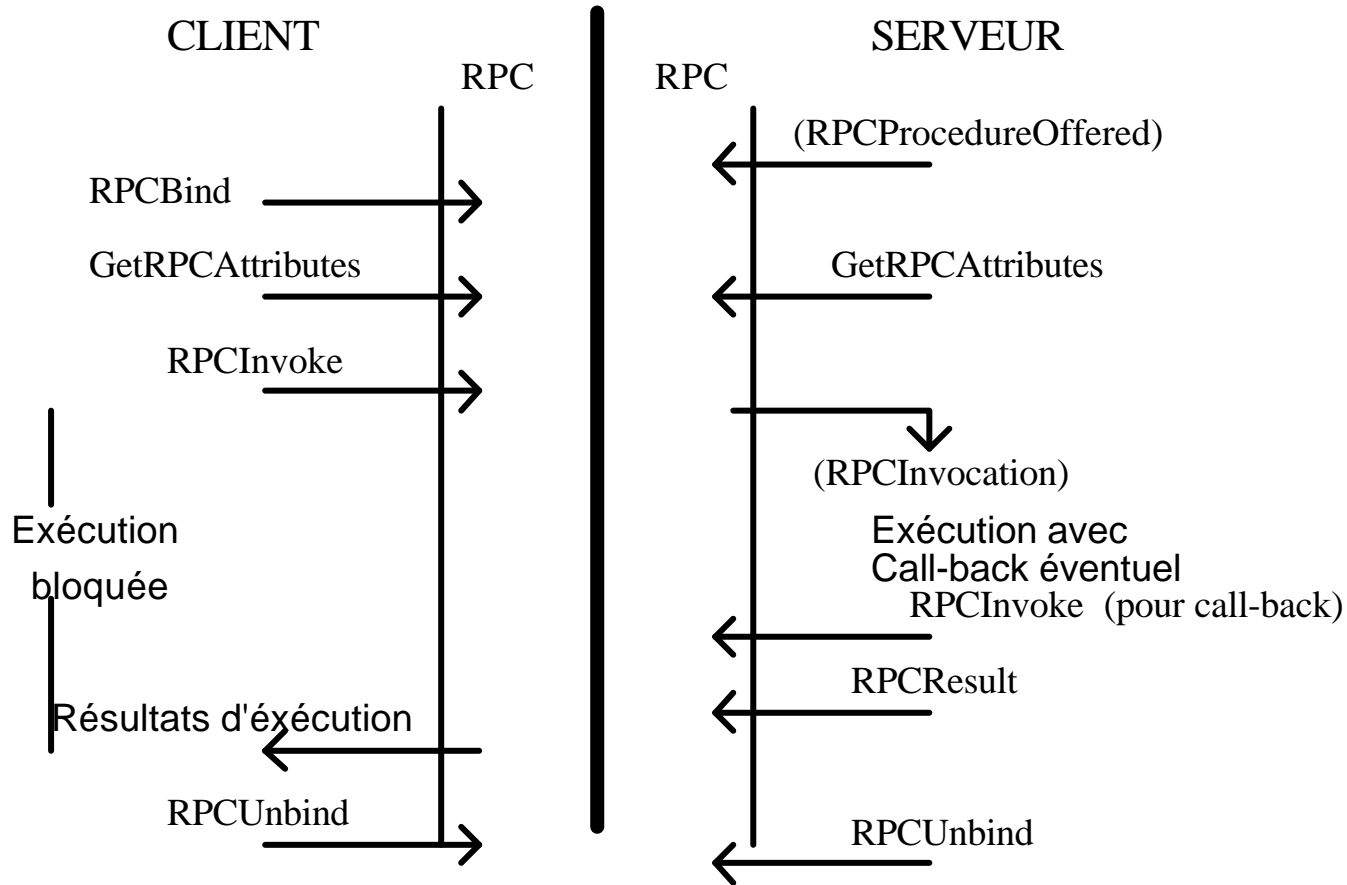
- ☞ RPC -User-ASO
  - Entités utilisateurs
  - interface D1
- ☞ RPC-ASO
  - ASE RPC
  - + ROSE et ACSE
- ☞ Exécution réelle repose sur ROSE

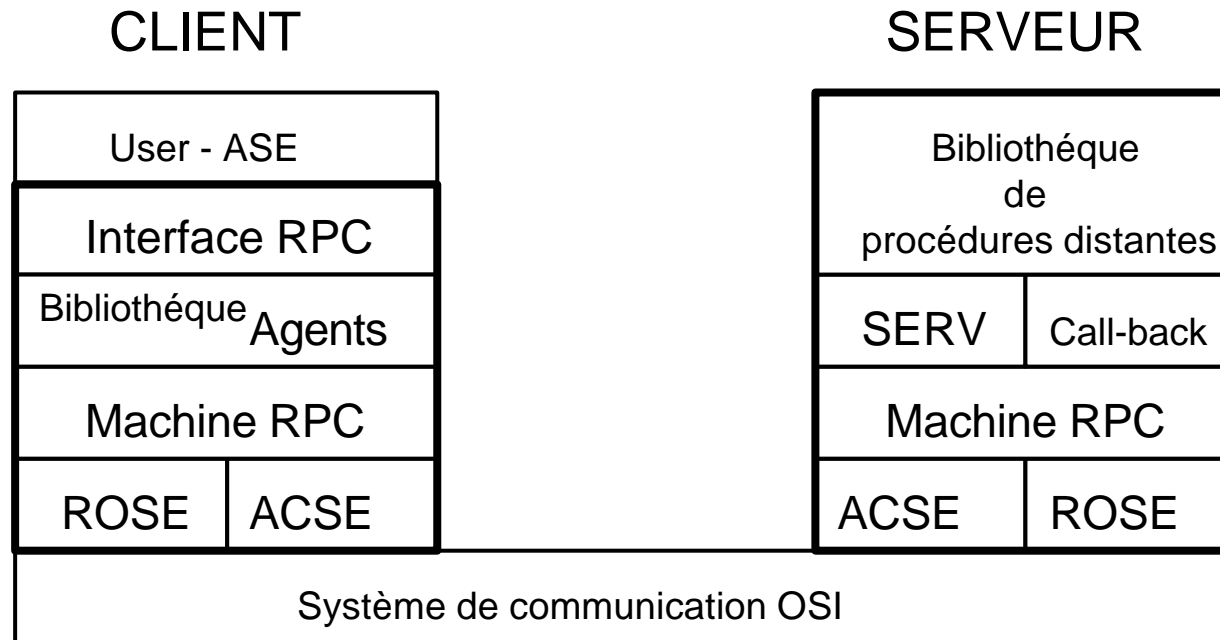
Service ROSE

- ☞ Classe 1 d'association
  - droit d'invocation à initiateur de l'association seul
- ☞ Classe 1 d'opérations
  - synchrone avec réponses
  - échec ou succès

- ☞ Les procédures distantes doivent pouvoir faire exécuter des procédures sur le système appelant
  - ☞ Call-back
- ☞ Ces procédures sont prévues et indiquées dès l'appel de la procédure de base (procédures liées)







👉 Sous Unix implantation au dessus de UDP pour efficacité

Problème de fiabilité (en réseau étendu ....)

👉 Nécessité d'un réseau à haut débit